

# en Ile-de-France le Pôle de formation Environnement, Ville & Architecture

148, rue du Faubourg Saint-Martin 75010 Paris

N° SIRET : 51207099600016 – Code APE : 8559A

« déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11 75 44549 75 auprès du préfet de région d'Ile-de-France »

## **Module – Développer la gestion des ressources humaines**

### **CONTEXTE**

La politique de gestion des ressources humaines est un des facteurs de la qualité de la production de l'agence d'architecture. Embaucher la bonne personne pour le bon poste permet d'optimiser l'investissement que représente le coût des ressources humaines, et qui constitue une charge financière majeure pour l'entreprise.

### **OBJECTIF**

L'objectif de la formation est de décrire le contexte réglementaire dans lequel s'inscrit la politique salariale de l'agence pour permettre aux agences de maîtriser les risques juridiques et de définir des conditions de collaboration dans l'entreprise susceptibles d'assurer des rapports de confiance entre employeur et salariés..

La direction de l'entreprise, en fixant les conditions des collaborations établit un rapport de confiance et produit de l'implication.

### **PUBLICS VISES**

Architectes, direction et personnel en charge des ressources humaines des entreprises de maîtrise d'œuvre.

**DUREE** : 2 jours soit 14 heures de formation

### **INTERVENANT :**

**Sophie SZPIRGLAS**

Fondatrice et dirigeante de « Méthodus »

### **LIEU DE LA FORMATION**

Maison de l'architecture  
Les Récollets  
148, rue du faubourg Saint-Martin  
75010 Paris

**DATES** : 30 juin et 1<sup>er</sup> juillet 2014

**TARIFS** : 668,90 € HT (TVA à 20% 802,68 € TTC)  
possibilité de prise en charge (FIF-PL, OPCA-PL, FAFIEC,

## Détail du programme

Horaires : 9h – 17h (1h de pause pour le déjeuner)

### MODULE **Développer la gestion des ressources humaines**

#### Jour 1 :

##### **I. Droit du travail**

Le droit du travail : la durée légale du travail, les différents contrats de travail

##### **II. La convention collective nationale**

Le paritarisme, la grille de classification des emplois, congés payés, fin de contrat

##### **III. Les situations professionnalisantes**

Le stage, la mise en situation professionnelle dans le cadre de l'habilitation à exercer la maîtrise d'œuvre en nom propre (HMONP)

##### **IV. Le recrutement**

La politique de recrutement de l'agence : stratégie, méthodes, outils, processus de recrutement.

##### **V. La rémunération**

Le salaire minimum conventionnel, les gratifications, les dispositifs d'intéressement des salariés

#### Jour 2 :

##### **I. La formation continue et gestion des compétences**

Gestion des compétences : formation, valorisation des acquis  
Le annuel plan de formation

##### **II. Gestion du temps, planification**

Planning de projet, planning d'agence, feuilles d'heures, bilans analytiques

##### **III. La communication interne**

##### **IV. Le document unique**

Ergonomie, sécurité, responsabilité de l'employeur

##### **V. Les autres types de collaboration :**

- contrat de collaborateur libéral
- contrat de prestation de service entre architectes

#### **Conclusion et bilan de la formation**